

APPEL A CANDIDATURE CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES CCP

Appel d'offres ouvert, art 66, 67 et 68 du décret
n°2016-360 relatif aux marchés publics

GARDIENNAGE ENSA

Date limite de réception des offres :
26/04/2017 à 12h00

SOMMAIRE

1. POUVOIR ADJUDICATEUR	2
Nom et adresse de l'acheteur public	2
Représentant	2
2. ETENDUE DU MARCHE	2
Objet du marché	2
Exigences	2
Quantités et périodes	3
Reprise du personnel	3
Personnel d'intervention du titulaire	3
Insertion sociale	4
Planification	4
Obligation de conseil	4
Obligation de discrétion	4
Operations de verifications	4
3. TYPE DE MARCHE	4
Mode de passation	4
Allotissement	4
Lieu d'exécution des prestations	5
Nomenclature applicable au lot	5
4. DUREE DU MARCHE	5
5. PRIX	5
Contenu des prix	5
Conditions de paiement	6
6. VARIANTE	6

1. POUVOIR ADJUDICATEUR

NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC

Ecole nationale des sports de montagne – ENSM site de l'ENSA
35, route du Bouchet
74 401 Chamonix Cedex
Tel : 04 50 55 30 00
Fax : 04 50 53 47 44
ensmdir@ensm.sports.gouv.fr

REPRESENTANT

JOSSERON Hervé, directeur général de l'ENSM

2. ETENDUE DU MARCHE

OBJET DU MARCHE

Le présent marché a pour objet l'exécution de prestations de gardiennage et d'accueil au profit de l'ENSA.

L'ENSA est un établissement public recevant des stagiaires (jeunes adultes majoritairement) en formation professionnelle pour les métiers de moniteur de ski, de guide de haute montagne, de moniteur de vol libre, etc et/ou de groupes constitués pouvant être composés de mineurs.

EXIGENCES

Deux missions sont demandées :

- ✓ Une mission de gardiennage :
 - sécurité des biens et des personnes
 - gestion de l'alarme incendie
 - diffusion de l'alerte
 - mise en place des rondes

- ✓ Une mission d'accueil des usagers :
 - contrôle des arrivées
 - renseignements
 - remises de clefs et cartes de repas

Présence :

- ✓ D'une main courante à chaque fin de service
- ✓ D'un contrôle des arrivées et départs des intervenants
- ✓ D'un contrôle sur l'éveil des intervenants
- ✓ D'une continuité de service

Tenue :

Le titulaire fournira aux intervenants un uniforme permettant de bien les identifier.

Téléphone :

L'ENSA fournira un téléphone portable aux intervenants pour toutes les urgences comprenant 1h de forfait mensuel.

QUANTITES ET PERIODES

- ✓ Vacances de 12 heures la nuit chaque jour de la semaine y compris certains samedi, dimanche et jours fériés
- ✓ Minimum de 2 000 heures et maximum de 4 300 heures lissées sur une année à la demande de l'ENSA

REPRISE DU PERSONNEL

Conformément à l'article L.1224-1 du code du travail et par application des différentes conventions collectives nationales régissant les divers corps de métiers mis en œuvre dans le cadre du présent marché, les contrats de travail du personnel pourront se poursuivre avec l'entreprise succédant au candidat retenu, lors du renouvellement du présent contrat.

PERSONNEL TRANSFERABLE ENSA

NOM	PRENOM	DATE EMBAUCHE	COEFF	TYPE CONTRAT
VERHAEGHE	Hervé	01/09/2015	Niveau III/Echelon 2 Coeff 140	CDI TEMPS PLEIN 151,67 MENSUEL

PERSONNEL D'INTERVENTION DU TITULAIRE

Le titulaire désigne le responsable de la conduite des opérations. Ce responsable nommé désigné sera le seul habilité à dialoguer avec l'ENSA.

Le titulaire doit, avant le début d'exécution du marché, indiquer au représentant de l'ENSA le nombre et les identités des intervenants du marché (nom, qualification et coordonnées du personnel encadrant responsable de l'exécution des prestations). Cette liste devra être tenue à jour.

L'ENSA se réserve le droit d'agréeer les intervenants du titulaire et de demander le remplacement motivé de toute personne participant à l'exécution des prestations. En aucun cas, le remplacement du personnel de pourra justifier une augmentation du montant des prestations.

Le personnel devra parler le français.

Le personnel du titulaire devra respecter le règlement intérieur de l'ENSA.

Les prestations seront exécutées sous la direction et la responsabilité du titulaire qui devra se conformer strictement aux prescriptions de l'ENSA.

INSERTION SOCIALE

En application de l'article 38 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, le titulaire s'engage à promouvoir, dans le cadre de l'exécution des prestations du présent marché, l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion. Il reste pleinement responsable de l'ensemble des engagements qui s'imposent à lui dans le cadre du présent marché, notamment la qualité des prestations rendues.

PLANIFICATION

Le titulaire s'engage à fournir un planning mensuel 7 jours avant la fin du mois précédent et sa mise à jour au fil de l'eau.

OBLIGATION DE CONSEIL

Le titulaire a un devoir de conseil. Pour se faire, il doit informer et faire bénéficier l'ENSA sur toutes les nouveautés ou évolution des normes ou de la réglementation relatives aux prestations.

OBLIGATION DE DISCRETION

Le titulaire est tenu à une obligation de discrétion.

OPERATIONS DE VERIFICATIONS

Le titulaire organisera des contrôles inopinés des personnels. Ses interventions seront rapportées à l'ENSA. L'ENSA se réserve le droit de faire des contrôles. A l'initiative de l'ENSA, un bilan pourra être effectué pour prendre en compte les éventuelles observations.

3. TYPE DE MARCHE

MODE DE PASSATION

Le présent marché est un appel d'offres ouvert conformément aux articles 66, 67 et 68 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics portant sur un marché de service et de fournitures.

ALLOTISSEMENT

Le présent marché comporte un lot unique

LIEU D'EXECUTION DES PRESTATIONS

ENSA – 35 route du Bouchet – 74101 Chamonix

Voir les infrastructures sur le site internet :

http://ensa.sports.gouv.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=122&Itemid=83

NOMENCLATURE APPLICABLE AU LOT

Classification principale : 79713000-5 -Services de gardiennage –

4. DUREE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} juin 2017 jusqu'au 31 mai 2021.

5. PRIX

CONTENU DES PRIX

Les prix du marché sont unitaires, définitifs et fermes pendant toute la durée du marché.

Un prix horaire unique est appliqué quelle que soit la période d'intervention (nuit, samedi, dimanche ou jour férié).

Le prix horaire unique comprend :

- Les frais correspondants aux obligations faites au titulaire en vue d'assurer l'ensemble des opérations relatives à l'objet des présentes, y compris les prestations éventuellement sous-traitées,
- L'information de l'ENSA assurant le contrôle et la sécurité des biens et des personnes, les équipements de protection individuels et les tenues vestimentaires.

Les prix sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations, incluant tous les frais, charges, fournitures, matériels et sujétions du titulaire.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Les prestations seront rémunérées par application du prix horaire.
La périodicité des règlements est mensuelle en fonction des heures réellement effectuées.

Les factures sont à adresser à :

Service financier
35, route du Bouchet
74401 Chamonix cedex.

Le paiement s'effectue par virement administratif dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation.

6. VARIANTE

Les variantes ne sont pas acceptées.